



**Présents :**

- Délégués de quartier : Florence RODIER-ROUGET, Pierre GAVID
- Représentants de la commune : Claude BAUDIN (Maire), Daniel DERRIEN (Maire-adjoint), Sandrine PROUST (Maire-adjoint), Laetitia DESSAIVRE (DST)

Secrétaire de séance : Raynald TRITANT

**Ordre du jour :**

- Point sur les travaux réalisés, en cours ou programmés.
- Questions-réponses des participants

**Réunion quartier Q2 du 20/08/2020**

Sujets abordés – réponses	ACTIONS	ECHEANCES
<p><b>1</b> <u>Plage du Platin</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Deux escaliers sur trois sont actuellement fermés pour des raisons de sécurité (endommagés), ce qui entraîne une surcharge de circulation piétonne sur le seul escalier disponible, surcharge d'autant plus importante que la plage est particulièrement fréquentée cet été.</li></ul> <p>Madame DESSAIVRE rappelle que la plage fait partie du domaine maritime, propriété de l'Etat sous la responsabilité de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et que la mairie ne peut intervenir sans son autorisation. Elle informe les résidents de l'étude commandée par la DDTM au CEREMA (Bureau d'études) sur l'érosion de la côte depuis La Tremblade jusqu'à Barzan depuis 2018 et non terminée à ce jour. Cette étude déterminera les actions prioritaires à mener.</p> <p>A noter que si les travaux sont du ressort de la DDTM, le petit entretien reste du ressort de la commune.</p> <p>Madame DESSAIVRE indique que le dossier d'études est en cours d'élaboration concernant, entre autres, le chemin des Douaniers et le pont du Diable qui pourraient être classés comme enjeux prioritaires dans le cadre de la démarche Aménagement Durable des Stations, démarche enclenchée sur la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame RODIER-ROUGET rappelle qu'elle a alerté la mairie des dégradations dès 2016, particulièrement sur les eaux pluviales se déversant directement sur la plage avec pour conséquence l'accélération des éboulements causés par l'érosion marine et les risques de pollution.</li><li>- Remarques de l'assistance : serait-il possible d'installer des escaliers en bois ? / Depuis 3 ans il manque 80 cm de sable au pied des escaliers / Pourquoi ne pas déplacer les escaliers pour les positionner ailleurs que sur les points bas ? / Ruissellement sous les escaliers qui aurait pu entraîner ce désordre.</li></ul> <p>Monsieur Claude BAUDIN se dit conscient du problème mais indique</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>/</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>/</p>

	<p>que la mairie ne peut intervenir sans l'autorisation de la DDTM.</p> <p>La DDTM a été saisie de la demande de reprise d'un escalier d'accès à la plage (le plus éloigné du parking du belvédère car le moins abimé) pour une sécurisation avant la saison 2021.</p> <p>Le plus proche du parking du belvédère est manifestement condamné, celui-ci continuant à se décrocher du parapet. Pour le second, un bureau d'études génie civil mandaté par la commune doit rapidement proposer une solution temporaire de confortement après réalisation d'un premier sondage par les services de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confortement provisoire de l'escalier 2</li> <li>- Démolition de l'escalier du Belvédère.</li> <li>- Réaménagement des accès dans le cadre de la démarche ADS.</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">- L'entretien de la plage est insuffisant : saletés, papiers, bois, troncs d'arbres.</p> <p>Madame DESSAIVRE explique que le nettoyage est assuré manuellement 2 fois par semaine (uniquement les déchets polluants) et par le tracteur de temps en temps. Les troncs d'arbres font partie du domaine maritime et sont cependant évacués et broyés par la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pourrait-on pas nettoyer le Platin tous les jours au moins en juillet et aout sans altérer la nature du site ?</li> </ul> <p>Le mode de nettoyage des plages a évolué, le nettoyage mécanique accélère la perte de sable en hiver, aussi il n'apparaît pas judicieux de reprendre un nettoyage mécanique journalier sur cette plage.</p> <p>Nous pourrions proposer 1 jour par mois de moment « citoyen » de nettoyage de la plage.</p>	<p>/</p> <p>OUI OUI OUI</p> <p>/</p> <p>/</p>	<p>/</p> <p>Avant saison 2021 2021-2023</p> <p>/</p> <p>/</p>
2	<p><b><u>Chemin des Douaniers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une barrière en bois est absente, remplacée par deux barrières métalliques rouges.</li> </ul> <p>Des barrières métalliques vont être installées sur tous les points dangereux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de poubelles d'où la présence de déchets.</li> </ul> <p>Des corbeilles sont déjà en place aux endroits où la collecte est possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation des cyclistes : que faire ? Panneaux plus grands ? chicanes ? autres ?</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>NON</p>	<p>Avril 2021</p>

	<p>Incivilités que l'on tentera de juguler avec les ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) en juillet-aout.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déjections animales et humaines. Une parcelle située à l'entrée du chemin des douaniers sert actuellement de toilettes publiques et devrait être clôturée pour éviter ce dommage tant odorant qu'inesthétique.</li> </ul> <p>La parcelle sera clôturée.</p> <p>Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que la police municipale étant très sollicitée ne peut intervenir plus fréquemment. Il rappelle qu'il s'agit malheureusement d'incivilités et il suggère que les citoyens se policent eux-mêmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux de ruissellement qui entraînent une érosion importante avec danger d'éboulements.</li> </ul> <p>Les divers points abimés sur le sentier seront repris avant avril 2021.</p> <p>Le sentier des Douaniers est un enjeu prioritaire de la démarche ADS.</p>	<p>/</p> <p>OUI</p> <p>/</p> <p>OUI</p>	<p>Eté 2021</p> <p>Eté 2021</p> <p>/</p> <p>Avril 2021</p>
<p>3</p>	<p><b>Allée de la Jonque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La piste cyclable a déjà été reprise mais continue à se dégrader. Elle présente un danger particulier près de la benne à verres à cause des bordures de trottoir abimées.</li> <li>- L'allée piétonne est à revoir également, présentant des bosses et des creux dans le revêtement. Monsieur GAVID indique que 2 personnes âgées sont tombées dernièrement.</li> <li>- La cohabitation est difficile sur la chaussée automobile, fréquentée également par les cyclistes (rapides), voire par des piétons. Comment inviter les cyclistes à utiliser la piste cyclable sans se faire insulter ?</li> </ul> <p>La présence d'un panneau à fond bleu rendant la piste cyclable obligatoire. Cela rendrait possible une verbalisation de niveau 2. Les travaux sur la piste cyclable sont programmés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi un sens unique pour une période déterminée ? Ce qui ne recueille pas l'approbation générale.</li> <li>- Le double sens oblige à ralentir.</li> <li>- Un panneau fin de limitation à 30 km/h à l'entrée de l'allée de la Caravelle constitue une aberration alors que l'allée de la Jonque elle est limitée à 30 km/h.</li> <li>- Des ralentisseurs ou bandes rugueuses seraient peut-être judicieux à cause de la vitesse excessive de certains véhicules et deux roues.</li> </ul> <p>Pas de ralentisseurs.</p> <p>Mise en sens unique de l'allée de la Jonque en direction du rond-point de l'olivier.</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>OUI</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>OUI</p> <p>NON</p> <p>OUI</p>	<p></p> <p></p> <p>Avant avril 2021</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>Avant avril 2021</p> <p></p> <p>Eté 2021</p>
<p>4</p>	<p><b>Place du Belvédère :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toujours des stationnements de camping-cars dont certains déversent leurs eaux noires avant leur</li> </ul>		

	<p>départ entraînant une pollution de la plage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment limiter leur entrée sur la place ?</li> <li>- Rétrécir l'entrée ?</li> <li>- Madame RODIER ROUGET demande s'il serait possible de déplacer le container à verres (inesthétique à cet endroit) vers un terre-plein disponible. Toutefois un arbre serait gênant à cet endroit. Pourquoi ne pas habiller la benne ? NB. Le ramassage des ordures est de la compétence de la CARA</li> </ul> <p>L'aménagement de la place sera traité dans le cadre de la démarche ADS avec une étude particulière sur l'accessibilité du parking. Impossibilité légale d'interdire les stationnements des seuls camping-cars. Par ailleurs, l'installation d'un portique empêcherait effectivement l'accès des camping-cars. Nous sommes conscients de ce problème et réfléchissons à des solutions alternatives.</p>	A l'étude	Fin 2021
5	<p><b><u>Eclairage avenue de la Grande Côte :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le responsable de l'hôtel « Les Flots » signale un accident sur le trottoir faute d'éclairage nocturne.</li> </ul> <p>Monsieur BAUDIN nous informe que des travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Côte vont être réalisés en 3 tranches d'environ 1 million d'euros chacune. Il rappelle que ces travaux sont toujours en cours (enfouissement des réseaux et assainissement déjà réalisé pour partie), il indique qu'il faut attendre la fin des travaux pour son rétablissement et se propose d'intervenir auprès de ENEDIS, responsable du réseau d'électricité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éclairage a donc été supprimé dès le début des travaux et il ne reste que 3 réverbères entre le rond-point de l'olivier et la Grande Côte, ce qui semble insuffisant.</li> <li>- Un intervenant propose d'installer des lampadaires solaires à titre provisoire.</li> </ul> <p>Des mesures ont été effectuées sur l'éclairage (5 candélabres solaires) qui reste satisfaisant pour les piétons mais ne remplace bien évidemment pas l'ensemble des anciennes lanternes installées à 7 mètres de hauteur. Il va être proposé de multiplier les points lumineux. Une étude d'éclairage a été faite en octobre 2020, le devis est en signature. Intervention prévue sur l'avenue de la Grande Côte et rues adjacentes.</p>	/	/
6	<p><b><u>Carrefour allée de la Grande Côte / allée de la Corvette :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet endroit est particulièrement accidentogène.</li> </ul> <p>Il est prévu de remédier à ce problème dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de la Grande Côte qui devrait commencer en 2022 sur 3 ans (projet démarche ADS).</p>	OUI	2022 sur 3 ans
7	<p><b><u>Disparition passage piétons avenue de la Grande Côte (olivier) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constat fait à la suite de la pose du nouvel enrobé.</li> </ul> <p>Prévu dans la campagne de marquage réalisée par la ville au printemps 2021.</p>	OUI	Mars 2021

8	<p><b><u>Absence de poubelles</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence gênante au moment du départ des résidents temporaires.</li> </ul> <p>Monsieur BAUDIN rappelle qu'il avait été mis en place des poubelles près des entrepôts municipaux, expérience rapidement arrêtée à cause de l'incivilité de certains. La commune est consciente du problème pour l'ensemble des résidents secondaires. Le problème est en cours d'étude entre la CARA, en charge de la compétence déchets, et les élus de la commune afin de trouver une solution. M. le Maire rappelle qu'il est toujours possible de s'entendre avec ses proches voisins résidents à l'année.</p>	A l'étude	
9	<p><b><u>Allée de la Corvette</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un tas de goudron et de poteaux électriques depuis 6 mois sur la place suite aux travaux.</li> </ul> <p>En cours de travaux. L'entreprise a été prévenue et doit retirer l'ensemble des matériaux avant de quitter le chantier (anciens poteaux et matériaux). Géré par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural).</p>	En cours	
10	<p><b><u>Bas de l'allée du Lougre</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stationnement de certaines voitures empêche les habitants de sortir. Est-il possible de peindre les bordures de trottoirs en jaune ?</li> </ul> <p>Pas de peinture mais panneaux interdiction de stationner sur la raquette de retournement (avec intervention de la Police Municipale).</p>	OUI	Avant été 2021
11	<p><b><u>Corniche des Pierrières</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La corniche n'a jamais été éclairée. Possible d'ajouter un lampadaire solaire ?</li> </ul> <p>Non, la décision se prendra suite à la démarche ADS qui fixera les opportunités. Le problème sera également traité par la commission numérique de la commune, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'éclairage de la commune.</p>	Projet ADS	
12	<p><b><u>Nettoyage des rues</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nettoyage des rues apparaît insuffisant.</li> </ul> <p>Monsieur le Maire explique que la balayeuse est équipée d'un mouchard permettant de vérifier le circuit effectué et sa fréquence. Passage régulier comme sur l'ensemble de la ville.</p> <p>Le problème viendrait plus des haies débordantes sur le domaine public, une campagne de mises en demeure va être faite par rapport aux propriétés concernées.</p>	/ En cours	/
13	<p><b><u>Carrefour de l'olivier</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stationnement est gênant à l'entrée de l'avenue du Platin. Serait-il possible de mettre un stationnement alterné ?</li> </ul> <p>Question à l'étude avec un stationnement longitudinal avant avril 2021</p>	OUI	Avril 2021

14	<p><b><u>Pose de la fibre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posée en aérien sur les poteaux dans certaines rues.</li> </ul> <p>Charente-Maritime très haut débit est en charge du déploiement de la fibre sur le département.</p> <p>La mairie est consciente du problème mais ne peut intervenir dans un dossier de l'Etat sur le déploiement national de la fibre, les opérateurs sont libres de choisir.</p>	/	/
15	<p><b><u>Végétation sur les trottoirs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenue de la Forêt au Bois du Roy : pousses de petits arbres qui provoquent l'éclatement du revêtement du trottoir. Même problème signalé près de Maylis.</li> </ul> <p>Les trottoirs sont nettoyés avec des produits 0 phyto.</p> <p>Le service des espaces verts de la ville passe 1 fois par an. Se reporter à l'arrêté F 2020-272 relatif à l'entretien des trottoirs.</p> <p>Les branches débordant sur les routes rendent le trottoir inaccessible aux piétons. Un courrier type en cours d'élaboration par les services techniques sera envoyé aux propriétaires cet automne.</p> <p>Réfection des trottoirs programmée en 2021.</p>	/	/
16	<p><b><u>Foyer creusois :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'en est-il de la vente de cet immeuble ?</li> </ul> <p>La décision revient au département de la Creuse. M. le Maire et M. Garnier, adjoint à l'urbanisme, font partie du comité de pilotage.</p>	En cours OUI	2021
		/	/